

INCIDENT AÉRIEN AU SAHEL

OUAGADOUGOU LIBÈRE LES ONZE SOLDATS DE L'ÉQUIPAGE NIGÉRIAN APRÈS DES EXCUSES PUBLIQUES D'ABUJA

RDC

RECONNNU COUPABLE DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ, ROGER LUMBALA CONDAMNÉ À 30 ANS DE PRISON EN FRANCE ; DENIS MUKWEGE SALUE UNE DÉCISION HISTORIQUE

ANGOLA

WASHINGTON DÉCAISSE 553 MILLIONS DE DOLLARS POUR TRANSFORMER LE CORRIDOR FERROVIAIRE DE LOBITO

MONDIAL 2026

LES SUPPORTERS SÉNÉGALAIS ET IVOIRIENS CONFRONTÉS À DES RESTRICTIONS D'ENTRÉE AUX ÉTATS-UNIS

GRAND FORMAT

NIGÉRIA

LE BRAS DE FER DANGOTE-RÉGULATEUR, RÉVÉLATEUR D'UNE SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE INACHEVÉE

Table des matières

03 EDITO

04 POLITIQUE

Plongez au cœur des dynamiques politiques du continent : entre alternances contestées, réformes institutionnelles et stratégies de pouvoir, un panorama lucide des enjeux du moment.

16 ÉCONOMIE

Décryptage des tendances économiques qui façonnent l'Afrique d'aujourd'hui — croissance, innovation, dette et nouveaux partenariats au menu de cette section essentielle.

23 GRAND FORMAT - NIGÉRIA

Une immersion au cœur d'un affrontement stratégique de l'économie nigériane : comment le bras de fer entre le groupe Dangote et les autorités de régulation révèle les fragilités structurelles de la souveraineté énergétique du Nigéria, entre ambitions industrielles nationales, pouvoirs de l'État et dépendances héritées du système pétrolier global.

33 SOCIÉTÉ

Regards croisés sur les mutations sociales, culturelles et générationsnelles d'une Afrique en mouvement — entre traditions, modernité et nouveaux récits.

EDITO



DR. EMMANUEL MIAN

Directeur de publication Hamaniè

Chaque numéro d'Hamaniè est une invitation à comprendre notre monde autrement. À prendre le temps de lire, de réfléchir, d'analyser — loin du vacarme et des réactions instantanées. Dans un contexte où l'information circule à une vitesse folle, Hamaniè choisit de ralentir pour mieux voir, mieux dire, mieux comprendre.

Notre ambition est simple : éclairer sans juger, informer sans distraire, relier sans diviser. À travers nos enquêtes, analyses et portraits, nous cherchons à donner sens à l'actualité, à valoriser les idées neuves, et à mettre en avant celles et ceux qui bâissent l'Afrique d'aujourd'hui et de demain.

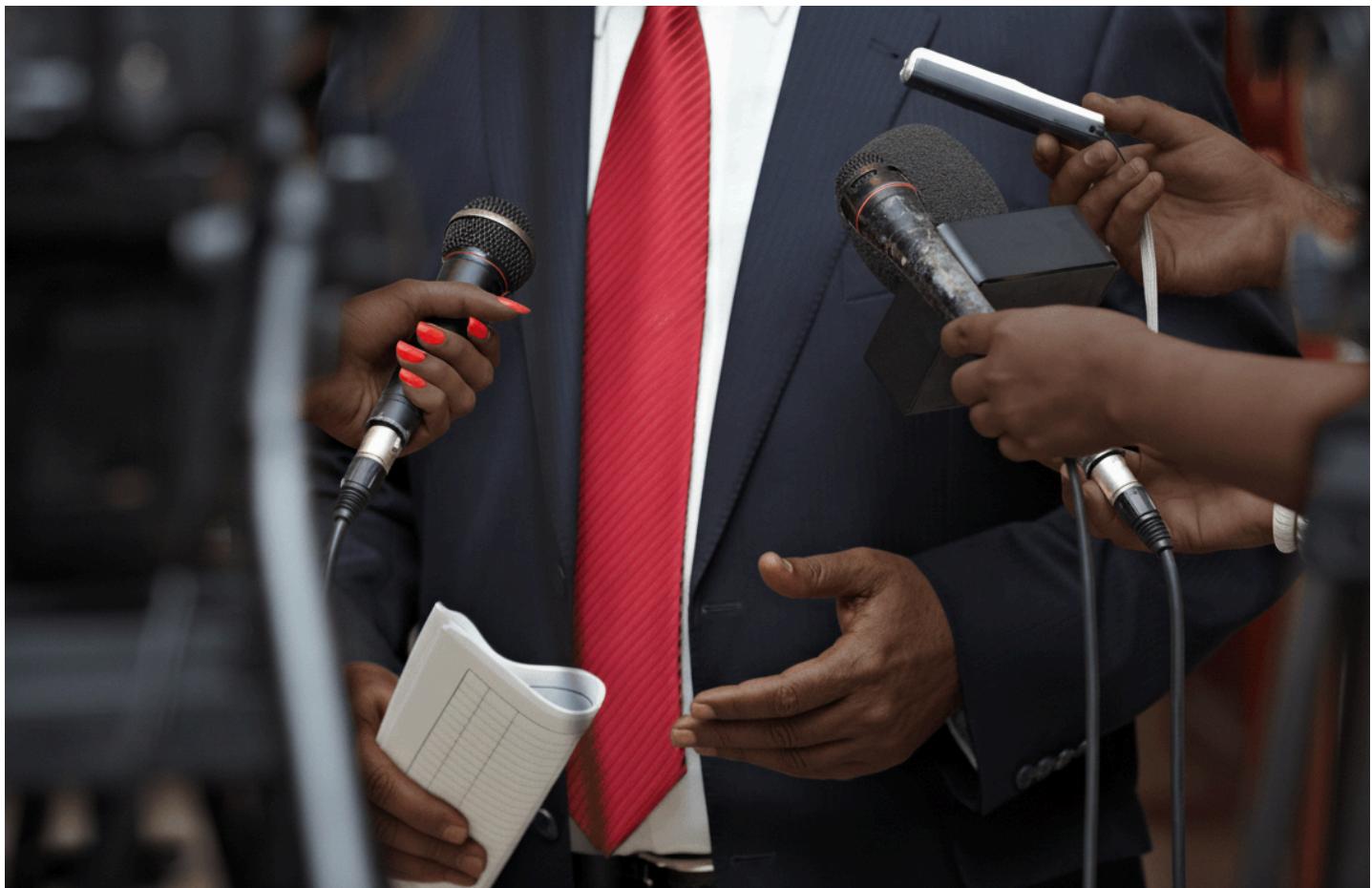
Ce numéro s'inscrit dans cette même exigence : celle de la rigueur, de la curiosité et du dialogue. Que vous soyez lecteur fidèle ou nouvel arrivant dans la communauté Hamaniè, nous espérons que ces pages nourriront votre réflexion autant qu'elles ont nourri notre passion à les concevoir.

Bienvenue dans Hamaniè — là où l'information reprend tout son sens.

Emmanuel Mian

POLITIQUE

HAMANIÈ
N°080



01 INCIDENT AÉRIEN AU SAHEL

Ouagadougou libère les onze soldats de l'équipage nigérian après des excuses publiques d'Abuja

03 BÉNIN

Une semaine après la tentative de coup d'État, le fils de Boni Yayi arrêté, la situation politique sous tension

05 TANZANIE

L'opposition affirme que 2 000 personnes ont été tuées lors des violences post-électorales

07 EST DE LA RDC

Le M23 annonce son retrait de la ville d'Uvira sous pression diplomatique américaine

02 EST DE LA RDC

Le mouvement AFC/M23 annonce le retrait de ses combattants d'Uvira, Kinshasa reste prudent

04 RDC

Reconnu coupable de crimes contre l'humanité, Roger Lumbala condamné à 30 ans de prison en France ; Denis Mukwege salue une décision historique

06 GUERRE AU SOUDAN

Le général Abdel Fattah Al-Burhane tend la main à Donald Trump malgré l'impasse diplomatique

Incident aérien au Sahel : Ouagadougou libère les onze soldats de l'équipage nigérian après des excuses publiques d'Abuja

L'affaire avait brièvement ravivé les crispations sécuritaires au Sahel. Elle s'est finalement conclue par un geste d'apaisement. Les autorités burkinabè ont remis en liberté onze militaires nigérians, retenus depuis plusieurs jours à Bobo-Dioulasso à la suite d'un incident impliquant un avion de transport militaire du Nigeria.

Début décembre, un C-130 de l'armée de l'air nigériane avait été contraint d'effectuer un atterrissage non programmé dans le sud-ouest du Burkina Faso, officiellement en raison d'une défaillance technique. Tandis qu'Abuja évoquait un simple atterrissage de précaution, l'événement a immédiatement suscité la méfiance à Ouagadougou, dans un contexte régional marqué par une vigilance accrue sur les questions de souveraineté aérienne.

Les autorités burkinabè, soutenues par leurs partenaires du Mali et du Niger au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES), ont interprété l'incident comme une possible entrée non autorisée dans leur espace aérien. L'AES est allée jusqu'à qualifier l'épisode d'« acte inamical », annonçant un relèvement du niveau d'alerte de ses systèmes de défense et rappelant sa doctrine de fermeté face à toute intrusion jugée illégale.

La tension est toutefois retombée à la faveur d'une intervention diplomatique de haut niveau. En mission spéciale à Ouagadougou, le ministre nigérian des Affaires étrangères, Yusuf Tuggar, a rencontré le président burkinabè Ibrahim Traoré. À l'issue de cet échange, Abuja a officiellement reconnu des manquements dans la procédure d'autorisation de survol et présenté ses excuses aux autorités burkinabè.



Cette reconnaissance a ouvert la voie à la libération de l'équipage et de l'appareil, comme l'a confirmé le ministère nigérian des Affaires étrangères. Le Burkina Faso a, de son côté, acté la clôture de l'incident tout en réaffirmant son attachement strict au respect de son espace aérien.

Au-delà de l'épisode lui-même, cette affaire illustre le climat de suspicion qui entoure désormais les relations sécuritaires en Afrique de l'Ouest. Depuis leur retrait de la Cedeao en 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger affichent une ligne dure sur les questions de souveraineté et de défense, face à des voisins restés au sein de l'organisation régionale, au premier rang desquels figure le Nigeria.

Après une semaine de contrôle rebelle, la ville d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, connaît un infléchissement de la situation militaire. Le mouvement AFC/M23 affirme avoir entamé, mercredi 17 décembre en début de soirée, le retrait de ses combattants de cette localité stratégique de l'est de la République démocratique du Congo, conquise à l'issue d'affrontements intenses contre l'armée congolaise et ses alliés.

Selon plusieurs témoignages concordants, des colonnes de combattants ont quitté différents quartiers de la ville, notamment la commune de Kalundu, où les rebelles avaient établi leur état-major.



L'incident de Bobo-Dioulasso rappelle ainsi combien la moindre anomalie technique peut, dans le contexte sahélien actuel, se transformer en crise diplomatique — et combien les canaux politiques demeurent essentiels pour éviter l'escalade.

Est de la RDC : le mouvement AFC/M23 annonce le retrait de ses combattants d'Uvira, Kinshasa reste prudent.

Les hommes, parfois à pied, parfois transportés à bord de véhicules, ont été aperçus progressant vers le nord, sacs sur le dos et armes en bandoulière. Des mouvements similaires ont également été signalés du côté de Kavimvira, à la sortie d'Uvira.

La société civile locale confirme ces observations. L'un de ses membres, contacté par nos soins, indique avoir vu des éléments du M23 se diriger en direction de Bukavu, sans qu'il soit toutefois possible de déterminer avec précision leur destination finale ni l'ampleur exacte du repli.

Du côté de l'AFC/M23, le coordonnateur adjoint Bertrand Bisimwa précise que l'opération de retrait devrait s'achever ce jeudi 18 décembre. Cette annonce concerne cependant exclusivement la ville d'Uvira et ne s'étend pas aux autres zones passées sous contrôle rebelle depuis le 10 décembre dernier.

À Kinshasa, la réaction demeure empreinte de prudence. Le gouvernement congolais, par la voix de son porte-parole Patrick Muyaya, met en doute la réalité et la sincérité de ce retrait. Dans un message publié sur le réseau social X, il s'interroge sur les modalités concrètes de l'opération, notamment le nombre de combattants concernés, leur destination réelle et la situation sécuritaire laissée derrière eux. Il évoque également le risque de combattants se fondant dans la population civile.

Le gouvernement congolais réaffirme par ailleurs son exigence d'un retrait total des forces rwandaises de l'ensemble des zones occupées sur le territoire national, appelant les populations locales et les forces de sécurité à maintenir un haut niveau de vigilance.

Pour rappel, dans un communiqué diffusé dans la nuit de lundi à mardi, l'AFC/M23 avait conditionné son retrait à plusieurs exigences, dont la mise en place d'une force neutre et l'engagement que ni les Forces armées de la RDC ni les groupes Wazalendo, alliés de l'armée, ne reprennent position dans la ville.

Sur le terrain comme au plan politique, ce retrait annoncé demeure donc entouré d'incertitudes, dans un contexte régional toujours marqué par de fortes tensions et une profonde méfiance entre les parties.

Bénin : une semaine après la tentative de coup d'État, le fils de Boni Yayi arrêté, la situation politique sous tension

L'arrestation de Chabi Yayi, fils de l'ancien président béninois Thomas Boni Yayi, marque une nouvelle étape dans le climat politique particulièrement crispé que traverse le Bénin. Interpellé dimanche 14 décembre à son domicile, cet acteur connu pour son engagement au sein du parti d'opposition Les Démocrates a été conduit par les forces de sécurité, sans qu'aucune communication officielle n'ait, à ce stade, précisé les motifs exacts de cette arrestation.

Cette interpellation intervient une semaine seulement après la tentative de coup d'État déjouée le 7 décembre, un événement qui a profondément ébranlé la scène politique nationale. À ce jour, aucun lien formel n'a été établi entre Chabi Yayi et les faits reprochés aux auteurs présumés du putsch.



L'ancien chef de l'État, Boni Yayi, s'était d'ailleurs publiquement désolidarisé de toute entreprise de déstabilisation, condamnant fermement la tentative de renversement des institutions dans une intervention vidéo diffusée deux jours après les faits.

Une vague d'interpellations dans les rangs de l'opposition

Depuis l'échec du putsch, les autorités ont multiplié les arrestations et engagé plusieurs procédures judiciaires. Plusieurs militaires impliqués ont été interpellés dès les premières heures, tandis que d'autres restent activement recherchés, parmi lesquels le lieutenant-colonel Pascal Tigri.

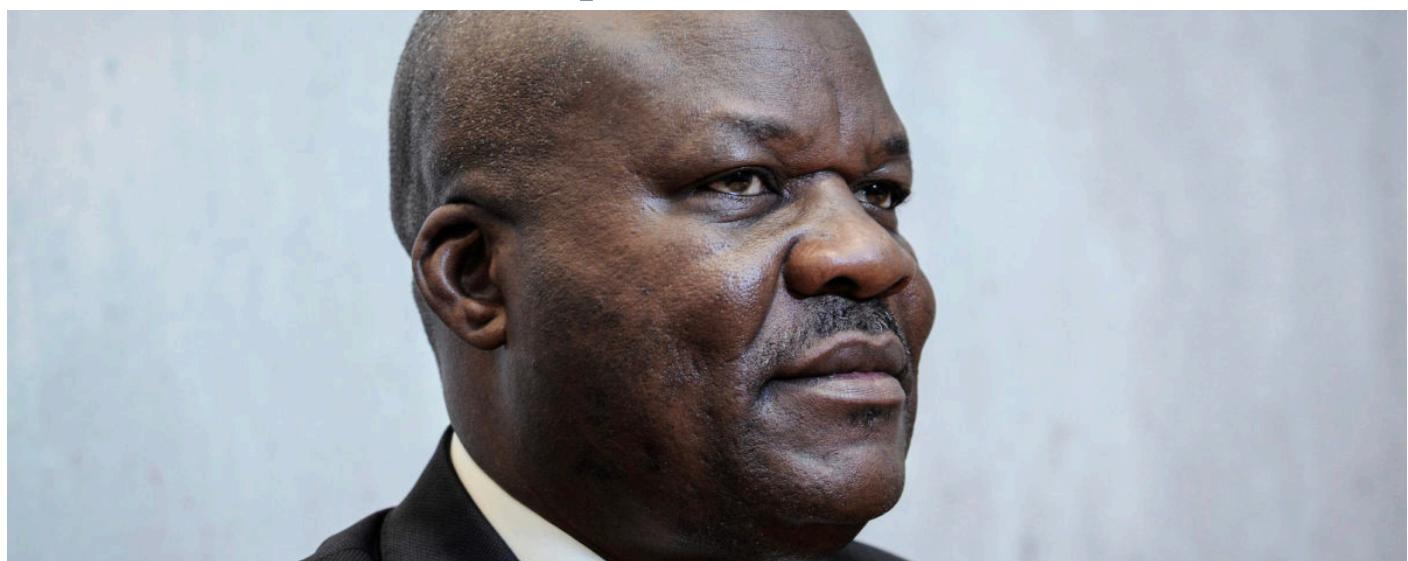
Sur le plan politique, la pression s'est également accrue sur certaines figures de l'opposition. Candide Azannaï, ancien ministre de la Défense, a été placé en garde à vue pour des accusations lourdes, notamment de complot contre l'autorité de l'État et d'incitation à la rébellion. À l'international, un mandat d'arrêt a par ailleurs été émis contre l'activiste panafricaniste Kemi Seba, accusé de faits similaires.

Un pays sous tension à l'approche de la présidentielle

À quelques mois de l'élection présidentielle prévue en avril, le Bénin évolue dans un climat de méfiance généralisée et de surveillance sécuritaire renforcée. Les autorités justifient ces mesures par la nécessité de préserver la stabilité institutionnelle, tandis que l'opposition dénonce un durcissement du pouvoir et une restriction croissante des libertés politiques.

L'arrestation de Chabi Yayi, figure à la fois politique et hautement symbolique, illustre la fragilité de l'équilibre actuel et ravive les inquiétudes quant à l'évolution du paysage démocratique béninois dans les mois à venir.

RDC : reconnu coupable de crimes contre l'humanité, Roger Lumbala condamné à 30 ans de prison en France ; Denis Mukwege salue une décision historique



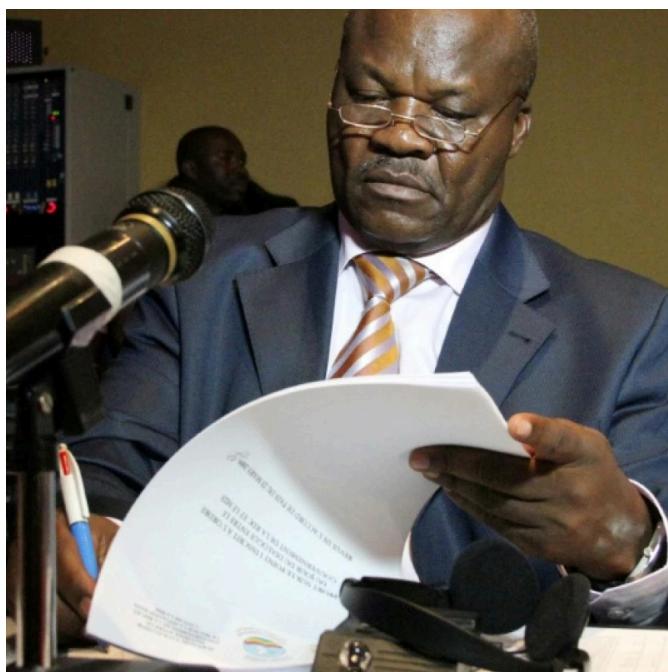
La justice française a condamné Roger Lumbala Tshitenga, ancien chef rebelle congolais et ex-ministre, à 30 ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité commis en République démocratique du Congo entre 2002 et 2003.

Le verdict a été rendu par un tribunal de Paris à l'issue d'un procès historique fondé sur le principe de la compétence universelle, qui permet à la France de juger des crimes internationaux commis à l'étranger par des ressortissants étrangers. Le parquet avait requis la réclusion criminelle à perpétuité, mais les juges ont finalement prononcé une peine de 30 ans.

Le rôle de Roger Lumbala dans l'opération « Effacer le tableau »

À l'époque des faits, Roger Lumbala dirigeait le Rassemblement congolais pour la démocratie-National (RCD-N), un mouvement rebelle actif dans l'est de la RDC durant la Seconde Guerre du Congo.

La cour l'a reconnu coupable d'avoir ordonné, facilité ou encouragé les crimes perpétrés par ses troupes lors de l'opération dite « Effacer le tableau », menée dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.



Selon l'accusation, cette opération visait délibérément des civils, notamment issus des communautés Nande et Bambuti, accusées de soutenir une milice rivale.

Les exactions documentées incluent des viols massifs et de l'esclavage sexuel, des travaux forcés, des actes de torture et de mutilation, des exécutions sommaires, ainsi que le pillage systématique de ressources naturelles, notamment le coltan et les diamants.

Une mission d'enquête des Nations unies avait qualifié ces événements d'« opérations prémeditées utilisant le viol, le pillage et les exécutions comme instruments de guerre ».

Un procès sans l'accusé

Après avoir assisté à deux audiences, Roger Lumbala avait choisi de boycotter la suite du procès, ne reparaissant devant la cour que pour l'énoncé du verdict.

Dès l'ouverture des débats, il avait contesté la légitimité de la juridiction française, déclarant : « Je considère que la France n'est pas compétente pour me juger. Je récuse mes avocats et refuse de comparaître devant cette cour. »

Ses conseils ont dénoncé ce qu'ils qualifient d'« acharnement judiciaire », estimant que la RDC était seule compétente pour juger ces faits. Ils ont plaidé pour une extradition vers Kinshasa, citant notamment les poursuites récemment engagées contre l'ancien président Joseph Kabila devant la Haute Cour militaire congolaise.

Une décision saluée par Denis Mukwege

La condamnation de Roger Lumbala a été largement saluée par Denis Mukwege, prix Nobel de la paix, qui y voit un tournant majeur dans la lutte contre l'impunité en RDC.

Dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux, le gynécologue congolais a qualifié cette décision de « tournant historique », affirmant qu'elle « brise le cycle de l'impunité ».

Il a rendu hommage au courage des victimes, en particulier des survivantes de violences sexuelles, ainsi qu'aux témoins et aux organisations de défense des droits humains ayant contribué à l'enquête : « Malgré les pressions, leur engagement a permis que justice soit rendue. »

Pour Denis Mukwege, ce procès constitue « une première lueur d'espoir » pour les victimes des atrocités de masse commises en RDC et envoie un signal fort aux auteurs de crimes internationaux.

Il appelle toutefois à aller plus loin, plaident pour une véritable politique de justice transitionnelle, incluant la recherche de la vérité, des réparations pour les victimes et des garanties de non-répétition, notamment par une réforme en profondeur du secteur de la sécurité.

« Ce premier procès ne doit pas être le dernier, mais le début d'une avancée historique vers la justice et la fin de l'impunité pour ces crimes imprescriptibles », conclut-il.





Tanzanie : l'opposition affirme que 2 000 personnes ont été tuées lors des violences post-électorales

Le principal parti d'opposition tanzanien, Chadema, a accusé jeudi 11 décembre le gouvernement d'avoir commis des crimes contre l'humanité à la suite de la réélection très contestée de la présidente Samia Suluhu Hassan. À ce stade, aucune donnée officielle n'a été publiée par les autorités pour confirmer ou infirmer ces accusations.

Un bilan macabre et des accusations d'une ampleur inédite

Selon Chadema, plus de 2 000 personnes auraient été tuées et environ 5 000 autres blessées en l'espace d'une semaine, lors des violences survenues après l'élection présidentielle du 29 octobre. S'exprimant lors d'une conférence de presse à Dar es Salaam, le vice-président du parti, John Heche, a évoqué de « véritables massacres », imputant directement la responsabilité à l'État et aux forces de sécurité.

La présidente Samia Suluhu Hassan a officiellement remporté le scrutin avec près de 98 % des suffrages, un résultat immédiatement rejeté par l'opposition.

Chadema dénonce des fraudes massives, des assassinats ciblés et des enlèvements de militants dans les semaines ayant précédé le vote. Pour le parti, les violences attribuées aux forces de sécurité relèveraient clairement de crimes contre l'humanité.

Appel à une réaction internationale et dénonciation de la répression

L'opposition appelle la communauté internationale à réagir fermement, notamment par des sanctions ciblées et des interdictions de voyager visant les responsables présumés. Elle réclame également l'ouverture d'une enquête indépendante, estimant que les mécanismes nationaux ne garantissent ni impartialité ni transparence.

Chadema accuse les forces de sécurité d'avoir commis de graves violations des droits humains, notamment des violences sexuelles, des actes de torture, des exécutions sommaires, des pillages, des arrestations arbitraires, ainsi que des enlèvements suivis de disparitions forcées. Le parti insiste par ailleurs sur la nécessité de restituer les corps des victimes afin de permettre aux familles d'organiser des funérailles dignes.

De son côté, la présidente Samia Suluhu Hassan a défendu la gestion sécuritaire de la crise, affirmant que l'usage de la force avait été « proportionné à la situation » et visait à prévenir une tentative de déstabilisation du pouvoir. Les manifestations prévues en début de semaine ont été annulées, Dar es Salaam ayant été placée sous un important dispositif policier.

Les autorités ont annoncé la mise en place d'une commission d'enquête. Une initiative jugée insuffisante par l'opposition, qui conteste son indépendance et maintient sa demande d'une investigation internationale.



Guerre au Soudan : le général Abdel Fattah Al-Burhane tend la main à Donald Trump malgré l'impasse diplomatique

Au cœur d'un conflit qui ravage le Soudan depuis plus de deux ans, le chef de l'armée et dirigeant de facto du pays, le général Abdel Fattah Al-Burhane, cherche à relancer le dialogue avec les États-Unis. Dans un communiqué diffusé par le ministère soudanais des Affaires étrangères, proche de l'armée, Khartoum affirme sa volonté de coopérer avec l'administration américaine et le président Donald Trump, alors même que les discussions en vue d'un cessez-le-feu demeurent au point mort.

Selon ce communiqué, le général Al-Burhane se dit prêt à travailler avec Donald Trump, le secrétaire d'État Marco Rubio ainsi qu'avec l'envoyé spécial américain pour la paix au Soudan, Massad Boulos.

Cette déclaration intervient dans un contexte diplomatique délicat, quelques jours seulement après que le chef de l'armée a rejeté la dernière proposition de trêve transmise par l'émissaire américain, la jugeant « inacceptable ».

Des négociations suspendues, une guerre qui se poursuit

Les efforts de médiation menés par Washington sont actuellement à l'arrêt. Si les Forces de soutien rapide (FSR), adversaires de l'armée régulière, ont indiqué leur accord de principe avec la proposition américaine, les combats continuent sur le terrain. La région du Kordofan demeure notamment le théâtre d'affrontements violents, illustrant l'écart grandissant entre les initiatives diplomatiques et la réalité militaire.

Aucune date n'a, à ce stade, été annoncée pour une éventuelle reprise des négociations. Les médiateurs internationaux, qu'il s'agisse du groupe du Quad ou des Nations unies, peinent à réunir les deux camps autour d'une même table, malgré des démarches parallèles visant à relancer le dialogue.

Une crise humanitaire sans précédent

Depuis le déclenchement de la guerre en 2023, le Soudan s'enfonce dans une catastrophe humanitaire de grande ampleur. Le conflit a déjà causé la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes et contraint des millions d'habitants à fuir leurs foyers.



Est de la RDC : le M23 annonce son retrait de la ville d'Uvira sous pression diplomatique américaine

La ville d'Uvira, située à l'extrême est de la République démocratique du Congo, pourrait connaître un nouveau tournant sécuritaire. Le mouvement armé AFC/M23 a annoncé, mardi 16 décembre, son intention de retirer ses combattants de cette localité stratégique, affirmant répondre à une requête de la médiation américaine. Cette annonce intervient dans un climat régional toujours instable, malgré les engagements diplomatiques récemment pris à Washington.

Les Nations unies qualifient aujourd'hui la situation de « pire crise humanitaire au monde », alors que l'accès à l'aide reste fortement limité dans de vastes zones du pays.

Dans ce contexte, l'ouverture affichée par Abdel Fattah Al-Burhane envers Washington apparaît comme une tentative de repositionnement diplomatique. Reste à savoir si cette main tendue suffira à débloquer des négociations jusque-là paralysées, ou si elle s'inscrit avant tout dans un rapport de force politique, alors que la guerre continue de ravager le pays.

Dans un communiqué signé par Corneille Nangaa, figure politique du mouvement, le M23 évoque un retrait « unilatéral » de ses forces. Le texte précise que cette décision ferait suite à une demande formulée par les États-Unis, engagés dans les efforts de désescalade entre Kinshasa et Kigali. Aucun détail n'a toutefois été fourni quant au calendrier effectif du retrait ni aux modalités concrètes de sa mise en œuvre sur le terrain.

Cette annonce survient quelques jours seulement après la prise de contrôle d'Uvira par les combattants du M23, à l'issue d'une offensive lancée au début du mois de décembre.

Cette avancée avait suscité de vives inquiétudes, d'autant plus qu'elle est intervenue peu après la signature, sous l'égide de Washington, d'un accord visant à apaiser les tensions entre la RDC et le Rwanda. Un texte censé ouvrir la voie à une décrue des affrontements militaires dans la région des Grands Lacs.

Uvira occupe une position stratégique majeure. Située sur les rives du lac Tanganyika, à proximité immédiate de la frontière burundaise, la ville constitue un carrefour sécuritaire et commercial de premier plan. Sa chute, puis l'annonce de son évacuation par le M23, illustrent la volatilité persistante de la situation dans l'est congolais.

Accusé de longue date par les autorités congolaises et par les Nations unies de bénéficier du soutien de l'armée rwandaise, le M23 demeure au centre des crispations diplomatiques régionales. Son retrait annoncé soulève désormais une question centrale : s'agit-il d'un geste ponctuel destiné à apaiser les pressions internationales, ou d'un premier pas vers une désescalade plus durable ?

À Kinshasa, aucune réaction officielle n'avait encore été enregistrée mardi soir. Sur le terrain, les populations locales restent prudentes, habituées à des annonces qui, par le passé, n'ont pas toujours été suivies d'effets concrets. L'évolution des prochains jours permettra de déterminer si ce retrait marque un réel changement de dynamique ou une simple pause dans un conflit aux racines profondes.





En savoir plus : <https://www.yodan.ci/>

(+225) 07 89 27 11 40 / info@yodan.ci

Immeuble Juridis / Riviera Palmeraie route Y4 Abidjan , Abidjan , Côte d'Ivoire

ECONOMIE

HAMANIÈ
N°080



01 ANGOLA

Washington décaisse 553 millions de dollars pour transformer le corridor ferroviaire de Lobito

02 RWANDA

La Banque de France visée par une plainte pour complicité de génocide, des transferts financiers au cœur des soupçons

02 GUINÉE-BISSAU

Soupçonnée de blanchiment de capitaux, l'épouse d'Umaro Sissoco Embaló dans le viseur de la justice portugaise

Angola : Washington décaisse 553 millions de dollars pour transformer le corridor ferroviaire de Lobito



L'Angola se retrouve au cœur d'un nouvel épisode de la compétition internationale pour le contrôle des chaînes d'approvisionnement en matières premières. Les États-Unis ont officialisé, mercredi 17 décembre, l'octroi d'un prêt de 553 millions de dollars destiné à la modernisation du corridor ferroviaire de Lobito, un axe stratégique reliant la façade atlantique angolaise à l'arrière-pays minier d'Afrique centrale.

Ce financement, accordé par l'Agence américaine de financement du développement (DFC), vise à transformer une infrastructure centenaire en un levier logistique moderne. Longue d'environ 1 300 kilomètres, la ligne relie le port de Lobito à la frontière de la République démocratique du Congo, avant de s'étendre vers la Zambie, deux pays parmi les plus riches au monde en minéraux stratégiques. Le projet bénéficiera également d'un apport complémentaire de 200 millions de dollars de la Banque de développement sud-africaine (DBSA).

Une route ferroviaire au cœur des minéraux critiques

Cuivre, cobalt, lithium : ces ressources, essentielles aux industries de pointe, à la transition énergétique et aux technologies militaires, figurent au centre des préoccupations américaines. Selon la DFC, l'Afrique centrale joue un rôle clé dans l'approvisionnement des économies occidentales, et le corridor de Lobito constitue une alternative crédible aux routes commerciales largement dominées par Pékin.

La modernisation du réseau ferroviaire devrait permettre de réduire drastiquement les délais de transport. Là où l'acheminement par route peut prendre jusqu'à 45 jours, le rail offre une traversée en moins de deux jours. Un gain de temps stratégique dans un contexte de rivalités accrues autour des flux commerciaux mondiaux.

Un projet au-delà des clivages politiques américains

La junte affiche sa volonté de rompre avec une relation historique jugée déséquilibrée. Le Niger souhaite diversifier ses débouchés et cite ouvertement la Russie ou l'Iran comme futurs clients potentiels — deux acteurs stratégiques dans le secteur nucléaire mondial.

Selon des sources médiatiques ouest-africaines, un convoi d'environ 1 000 tonnes d'uranium aurait récemment quitté Arlit à destination du port de Lomé, via le Burkina Faso — une information révélatrice de la nouvelle trajectoire diplomatique du pays.



Guinée-Bissau : soupçonnée de blanchiment de capitaux, l'épouse d'Umaro Sissoco Embaló dans le viseur de la justice portugaise



La justice portugaise a ouvert un nouveau front judiciaire aux implications politiques sensibles visant l'ancien pouvoir bissau-guinéen. Dinisia Reis Embaló, épouse de l'ex-président Umaro Sissoco Embaló, a été formellement mise en examen au Portugal dans le cadre d'une enquête portant sur des soupçons de contrebande et de blanchiment de capitaux, a confirmé la police judiciaire portugaise.

Cette procédure fait suite à l'interpellation, à l'aéroport de Lisbonne, d'un passager en provenance de Bissau transportant près de cinq millions d'euros en liquide. L'homme, identifié par les médias portugais comme Tito Fernandes, présenté comme un proche de l'ancien chef de l'État, voyageait à bord d'un vol initialement déclaré comme militaire. Les autorités ont par la suite établi que les informations communiquées concernant la destination finale de l'appareil étaient inexactes.

Dinisia Reis Embaló se trouvait à bord du même vol. Selon la police judiciaire, sa mise en examen est directement liée à cette affaire, sans que des précisions supplémentaires n'aient été rendues publiques à ce stade de l'enquête. Le passager interpellé a, pour sa part, été remis en liberté après sa présentation à un juge, bien que les soupçons de blanchiment et de contrebande demeurent.

Un contexte politique explosif

Cette affaire judiciaire survient dans un climat politique particulièrement instable en Guinée-Bissau. Fin novembre, le pays a été le théâtre d'un coup d'État militaire, survenu à la veille de la publication des résultats provisoires des élections présidentielle et législatives du 23 novembre. Le président sortant, Umaro Sissoco Embaló, et son principal rival, Fernando Dias de Costa, revendiquaient simultanément la victoire.

Des militaires ont alors annoncé avoir pris le contrôle du pays, procédé à l'arrestation du président sortant et suspendu le processus électoral. Cette nouvelle crise s'inscrit dans une longue histoire d'instabilité politique : depuis son indépendance en 1974, la Guinée-Bissau a connu quatre coups d'État et de nombreuses tentatives de putsch.

Réactions internationales et isolement diplomatique

Face à la dégradation de la situation, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a décidé de retirer temporairement à la Guinée-Bissau la présidence tournante de l'organisation, confiée au Timor oriental. Lors d'un sommet extraordinaire tenu au Cap-Vert, la CPLP a également suspendu le pays de l'ensemble de ses activités.

Le ministre portugais des Affaires étrangères, Paulo Rangel, a déclaré être en contact avec les autorités bissau-guinéennes, appelant à un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Dans ce contexte de rupture institutionnelle, l'enquête judiciaire ouverte au Portugal vient renforcer les pressions internationales pesant sur l'ancien régime bissau-guinéen.

Rwanda : la Banque de France visée par une plainte pour complicité de génocide, des transferts financiers au cœur des soupçons

Près de trente ans après les massacres qui ont ravagé le Rwanda, une nouvelle plainte ravive les zones d'ombre entourant l'implication d'acteurs étrangers dans le génocide des Tutsi. Cette fois, la Banque de France se retrouve au cœur des accusations, soupçonnée d'avoir laissé transiter des fonds susceptibles d'avoir facilité l'approvisionnement du régime génocidaire.

Des transferts financiers au cœur des soupçons

Déposée le 4 décembre auprès du pôle « crimes contre l'humanité » du tribunal judiciaire de Paris, la plainte émane du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) et de ses fondateurs, Alain Gauthier et Dafroza Mukarumongi. Les plaignants soutiennent que la Banque de France a validé, entre mai et août 1994, sept virements à destination de la Banque nationale du Rwanda, pour un montant total de 3,17 millions de francs, soit environ 486 000 euros actuels.



Ces transferts seraient intervenus alors qu'un embargo international sur les armes, imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies, était en vigueur depuis le 17 mai 1994. Selon les parties civiles, ces fonds auraient contribué à maintenir les capacités opérationnelles du gouvernement intérimaire rwandais, engagé dans une politique d'extermination systématique des Tutsi.

Des paiements qui interrogent, notamment vers Alcatel

Parmi les bénéficiaires mentionnés dans la plainte, un nom retient particulièrement l'attention : celui d'Alcatel, groupe français de télécommunications. Un versement de 435 000 francs, daté du 5 mai 1994, aurait été effectué à son profit. Selon les plaignants, ce paiement aurait servi à l'acquisition de téléphones satellites, des équipements essentiels pour permettre au gouvernement génocidaire de maintenir des communications internationales malgré l'effondrement des infrastructures du pays.

Les avocats du CPCR, Me Matilda Ferey et Me Joseph Breham, insistent sur le rôle déterminant que peuvent jouer ces soutiens financiers, même indirects :

« Le génocide des Tutsi n'a pas seulement été commis par ceux qui tenaient les machettes. Il a aussi été rendu possible par des acteurs en col blanc, dont les décisions administratives ont alimenté la machine génocidaire. »

La Banque de France invoque l'absence de documents

Face à ces accusations, la Banque de France affirme ne pas avoir retrouvé de traces des opérations incriminées. L'institution explique que les documents comptables sont détruits conformément à la réglementation au bout de dix ans, rendant aujourd'hui toute vérification exhaustive impossible.

Elle indique également n'avoir disposé que d'« un délai particulièrement court » pour mener des recherches internes depuis la révélation de la plainte par le journal **Libération**.

Un génocide toujours au cœur des combats judiciaires

Entre avril et juillet 1994, plus de 800 000 personnes, en grande majorité tutsi, ont été assassinées, selon les Nations unies. Près de trois décennies plus tard, la quête de justice continue de mettre au jour de possibles relais internationaux — politiques, militaires ou économiques — ayant contribué, volontairement ou non, au maintien du régime génocidaire.

Par cette nouvelle plainte, le CPCR espère que l'enquête permettra d'éclaircir le rôle qu'a pu jouer la Banque de France dans la circulation de fonds au profit d'un gouvernement engagé dans l'un des crimes les plus atroces du XX^e siècle.





En savoir plus : infos@athari-as.com

+2250759956898 / infos@athari-as.com

Côte d'Ivoire, Abidjan, Cocody, Angré Nouveau CHU



DANGOTE

732-TT-3201 C
GASOLINE

Capacity - 30,000,000 Litres



GRAND FORMAT

NIGÉRIA

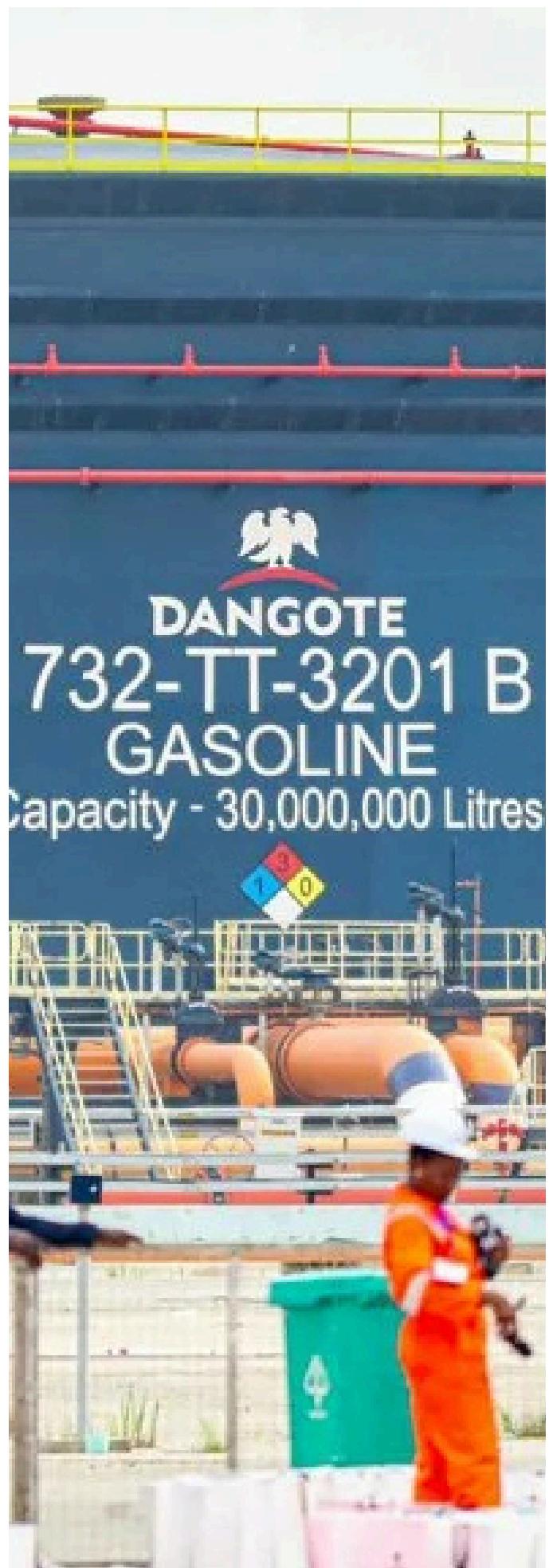
**LE BRAS DE FER DANGOTE-RÉGULATEUR, RÉVÉLATEUR D'UNE
SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE INACHEVÉE**

Le Nigeria est assis sur l'une des plus grandes richesses pétrolières du monde, mais continue de dépendre de l'extérieur pour alimenter ses stations-service. Ce paradoxe, vieux de plusieurs décennies, semblait enfin trouver un début de réponse avec la mise en service de la méga-raffinerie de Lekki, portée par Aliko Dangote. Présentée comme le symbole d'une renaissance industrielle et d'une souveraineté énergétique retrouvée, l'infrastructure devait marquer un tournant historique pour la première économie d'Afrique.

Mais au lieu d'un consensus national, le projet a ouvert un front inattendu. En accusant publiquement le régulateur de l'aval pétrolier de corruption et de sabotage économique, Aliko Dangote a fait éclater au grand jour un conflit longtemps latent entre l'État régulateur et le capital privé national. En quelques jours, la controverse a débordé le cadre technique pour devenir politique, institutionnelle, puis nationale, entraînant la démission du patron du régulateur et l'intervention du Parlement.

Derrière les accusations, les chiffres et les postures, c'est une question fondamentale qui se pose : comment un pays riche en ressources peut-il organiser sa transition industrielle sans créer de nouvelles dépendances ni fragiliser son équilibre social ? Le bras de fer entre Dangote et les autorités n'est pas seulement une affaire d'hommes ou de licences d'importation. Il révèle les tensions profondes entre souveraineté économique, régulation publique et puissance des champions privés.

Ce grand format propose de décrypter les ressorts d'un affrontement aux enjeux considérables, d'en analyser les implications économiques et politiques, et d'esquisser les scénarios possibles pour l'avenir énergétique du Nigeria, un avenir dont l'issue dépassera largement les frontières du pays.



LE DÉCLENCHEUR : DES ACCUSATIONS QUI FONT TREMBLER LE SYSTÈME

La scène est soigneusement choisie. C'est depuis l'enceinte même de la raffinerie géante de Lekki, symbole de l'ambition industrielle nigériane, qu'Aliko Dangote décide de rompre le silence. Face à la presse, l'homme le plus riche d'Afrique ne se contente pas de défendre son projet : il attaque frontalement l'un des piliers de la régulation pétrolière du pays. Une prise de parole rare, calculée, et lourde de conséquences.

Dangote accuse publiquement Farouk Ahmed, directeur général de la Nigerian Midstream and Downstream Petroleum Regulatory Authority (NMDPRA), de corruption. Au cœur de ses déclarations, une question simple mais explosive : comment un haut fonctionnaire de carrière peut-il financer, selon lui, près de cinq millions de dollars pour la scolarité secondaire de ses quatre enfants en Suisse sur plusieurs années ? Pour le milliardaire, ces dépenses sont incompatibles avec les revenus officiels d'un responsable public et appellent une clarification immédiate.

Au-delà de l'accusation personnelle, Dangote lance un appel solennel à l'ouverture d'une enquête par les autorités compétentes. Il affirme que cette affaire dépasse les individus et touche directement à la crédibilité de l'État nigérian. À ses yeux, l'enjeu est clair : si le doute s'installe sur l'intégrité du régulateur, c'est toute la chaîne de décision du secteur pétrolier qui est fragilisée, au risque de miner la confiance du public et des investisseurs internationaux.

Ces accusations résonnent d'autant plus fortement au Nigeria que le pays traîne une longue histoire de scandales liés à la gestion des ressources pétrolières. Dans un contexte de réformes économiques sensibles, de suppression des subventions et de pression sociale accrue, la défiance envers les institutions reste profonde. Lorsqu'un acteur privé de la stature de Dangote évoque un « sabotage économique », le propos trouve un écho immédiat dans l'opinion.

Ce premier acte du bras de fer ne se limite donc pas à une polémique personnelle. Il marque l'entrée du conflit sur le terrain de la gouvernance, de la transparence et de la crédibilité de l'État. En mettant en cause le régulateur, Dangote pose implicitement une question centrale : les règles du jeu du secteur pétrolier nigérian sont-elles guidées par l'intérêt général ou par des intérêts opaques ? Une interrogation lourde, qui ouvre un débat bien plus large que celui de sa seule raffinerie.



DANGOTE REFINERY : UN PROJET INDUSTRIEL HORS NORMES



La raffinerie de Lekki n'est pas une infrastructure industrielle comme les autres. Avec une capacité nominale de 650 000 barils par jour, elle est aujourd'hui la plus grande raffinerie d'Afrique et l'une des plus importantes au monde. Porté par le groupe Dangote, le projet représente un investissement de plus de 19 milliards de dollars, entièrement financé par des capitaux privés nigérians et des partenaires internationaux. À lui seul, il incarne l'ambition de transformer en profondeur la place du Nigeria dans la chaîne de valeur pétrolière mondiale.

Conçue pour raffiner le pétrole brut nigérian localement, la raffinerie de Lekki vise à rompre avec un paradoxe historique : celui d'un pays premier producteur africain de pétrole, mais structurellement dépendant des importations de carburants raffinés. Depuis des décennies, le Nigeria exporte son brut pour ensuite importer de l'essence, du gasoil ou du kérosène, à un coût élevé en devises et en subventions publiques. Le projet Dangote s'inscrit précisément contre cette logique, avec l'objectif affiché de couvrir l'ensemble des besoins nationaux et de positionner le pays comme exportateur net de produits raffinés vers l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Les promesses macroéconomiques sont considérables. Selon ses promoteurs, la raffinerie pourrait permettre au Nigeria d'économiser plusieurs milliards de dollars par an en devises étrangères, de réduire la pression sur la balance commerciale et de stabiliser l'approvisionnement en carburants. Sur le plan social, le projet a déjà généré des milliers d'emplois directs et indirects, et nourrit l'espoir de voir émerger un véritable écosystème industriel autour de la pétrochimie, du transport et de la logistique.

Mais ce projet hors normes n'a pas échappé aux réalités techniques et opérationnelles. Depuis son entrée progressive en production, la raffinerie a connu un démarrage plus lent que prévu. Des contraintes techniques, notamment sur le principal craqueur, ont entraîné des phases de maintenance qui ont limité temporairement les volumes effectivement produits et commercialisés. Dangote reconnaît ces difficultés, tout en insistant sur leur caractère transitoire dans un projet de cette ampleur.

Cette montée en puissance graduelle a toutefois alimenté le débat avec le régulateur. Là où Dangote met en avant la capacité installée et le potentiel de production, la NMDPRA se réfère aux volumes réellement mis sur le marché pour justifier le maintien des importations. Une divergence de lecture qui souligne à quel point la raffinerie de Lekki n'est pas seulement un actif industriel, mais le cœur d'un affrontement stratégique sur l'avenir énergétique et économique du Nigeria.

LE RÉGULATEUR FACE À SA MISSION : APPROVISIONNER OU PROTÉGER ?

Au cœur du bras de fer avec Aliko Dangote se trouvait jusqu'ici la Nigerian Midstream and Downstream Petroleum Regulatory Authority (NMDPRA), pilier du dispositif pétrolier nigérian issu de la Petroleum Industry Act (PIA). Chargée de réguler l'aval du secteur, l'Autorité a pour mission officielle de garantir un approvisionnement suffisant du marché en produits pétroliers, de préserver la concurrence et de protéger les consommateurs dans un pays régulièrement confronté à des pénuries de carburant aux lourdes conséquences sociales et politiques.

C'est au nom de cette mission que la NMDPRA, sous la direction de Farouk Ahmed, a justifié le maintien des importations de carburants. L'argument central du régulateur reposait sur un constat chiffré : malgré une capacité installée de 650 000 barils par jour, la raffinerie Dangote n'aurait vendu en moyenne qu'environ 113 000 barils par jour de produits raffinés, soit près d'un tiers des besoins nationaux – ce à quoi le milliardaire avait répondu qu'il s'agissait des ventes et non pas de la production de carburant.



.Pour l'Autorité, la distinction entre capacité théorique et volumes effectivement disponibles sur le marché est déterminante. Tant que la production nationale ne couvre pas la demande, les importations restent, selon elle, une nécessité pour éviter pénuries et flambées des prix.

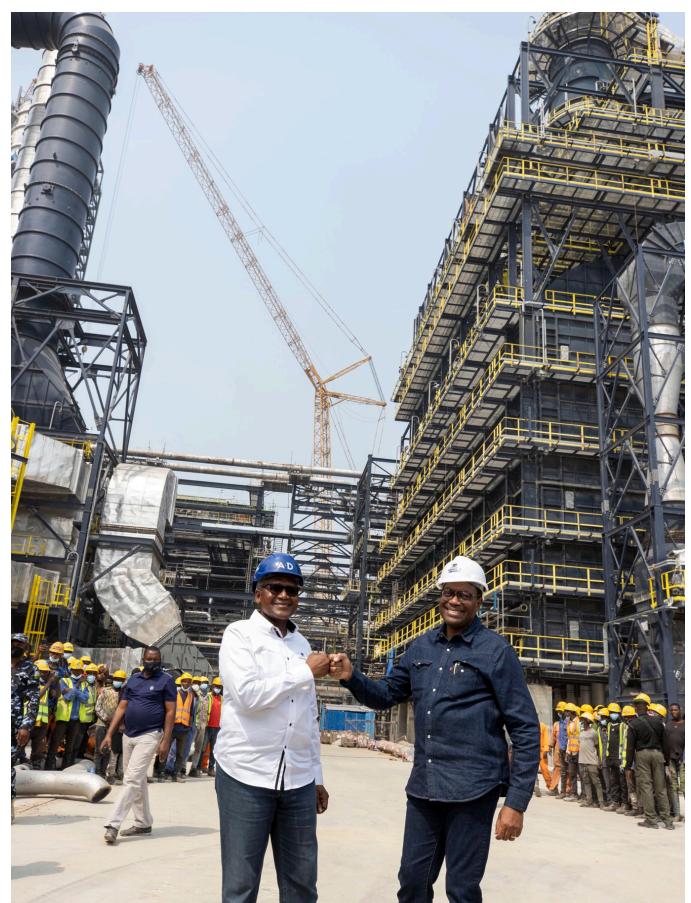
Un autre axe du discours du régulateur concernait la structure du marché. La NMDPRA affirmait vouloir prévenir l'émergence d'un monopole privé sur un secteur aussi stratégique que celui des carburants. Une dépendance exclusive à la raffinerie Dangote ferait, selon elle, peser un risque systémique en cas de panne, de maintenance prolongée ou de différend commercial. Dans cette logique, la poursuite des importations était présentée comme un instrument de sécurité économique plutôt que comme un rejet de l'industrialisation locale.

C'est sur cette base que l'Autorité avait recommandé au président Bola Tinubu de renoncer à son projet d'interdiction des importations de produits pétroliers raffinés, estimant qu'une telle décision, prise trop rapidement, pourrait fragiliser l'approvisionnement national. Une position technocratique qui a été interprétée par Dangote comme une hostilité directe à l'émergence d'un raffinage local compétitif.

Mais ce fragile équilibre institutionnel a volé en éclats en quelques jours. Trois jours seulement après les accusations publiques d'Aliko Dangote et le dépôt d'une plainte formelle auprès de la Commission indépendante contre la corruption (ICPC), Farouk Ahmed a démissionné de son poste de directeur général de la NMDPRA. Fait inédit depuis la création des régulateurs sous la PIA, son départ a été annoncé simultanément avec celui de Gbenga Komolafe, patron du régulateur de l'amont pétrolier (NUPRC), soulignant l'ampleur de la secousse au sommet de la gouvernance énergétique nigériane.

Si la présidence n'a officiellement fait aucun lien entre ces départs et la controverse avec Dangote, le timing alimente toutes les interrogations. Le président Tinubu a rapidement proposé des remplaçants et demandé une confirmation accélérée par le Sénat, signe de l'urgence à restaurer la stabilité dans un secteur stratégique. À la tête de la NMDPRA, il a nommé l'ingénieur Saidu Aliyu Mohammed, vétéran de plus de quarante ans d'expérience dans le pétrole et le gaz, ancien dirigeant de raffineries et acteur majeur des infrastructures gazières nationales.

Cette transition intervient à un moment critique. Le Nigeria doit simultanément gérer la suppression des subventions sur le carburant, les pressions sur sa monnaie, et l'intégration d'une capacité privée de raffinage sans précédent dans son marché intérieur. Plus que jamais, la question posée au régulateur — approvisionner à court terme ou protéger et structurer l'industrie nationale à long terme — dépasse les personnes. Elle devient un test de la capacité de l'État nigérian à arbitrer entre sécurité immédiate et souveraineté énergétique.



IMPORTER OU RAFFINER : LE DILEMME STRUCTUREL DU NIGERIA

Le bras de fer entre Aliko Dangote et le régulateur ne fait que révéler une contradiction plus ancienne et plus profonde : celle d'un Nigeria riche en pétrole, mais pauvre en capacités de transformation. Premier producteur africain de brut, le pays continue pourtant d'importer l'essentiel des carburants qu'il consomme. Ce paradoxe structurel, hérité de décennies de sous-investissement, de mauvaise gouvernance et d'échecs répétés des raffineries publiques, est au cœur de la vulnérabilité énergétique nigériane.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Entre août 2024 et octobre 2025, environ 69 % de l'essence consommée au Nigeria a été importée, selon les données du régulateur citées par la presse nigériane. Cette dépendance massive expose l'économie nationale aux chocs extérieurs : fluctuations des cours internationaux, contraintes logistiques, variations du taux de change et décisions de fournisseurs étrangers. À chaque tension sur le marché mondial, le Nigeria en subit les répercussions immédiates à la pompe.

À ces fragilités s'ajoutent des coûts souvent sous-estimés. Les importations de carburant ont longtemps été soutenues par un système de subventions qui a pesé lourdement sur les finances publiques, absorbant des milliards de dollars par an. Même après la suppression officielle des subventions, la facture en devises demeure élevée. Importer de l'essence signifie exporter du pétrole brut à faible valeur ajoutée, puis racheter des produits raffinés plus chers, aggravant la pression sur les réserves de change et la balance commerciale. Cette dépendance entretient également un cercle de vulnérabilité politique, où chaque perturbation de l'approvisionnement peut déclencher des tensions sociales majeures.

Pour autant, l'alternative du « tout local » n'est pas sans risques. Un basculement brutal vers une dépendance exclusive aux raffineries nationales, et en particulier à un acteur dominant comme Dangote Refinery, pose des questions de résilience et de concurrence. Les contraintes techniques, les phases de maintenance ou les incidents industriels peuvent rapidement désorganiser l'approvisionnement. De plus, concentrer l'ensemble du marché entre les mains d'un seul opérateur privé expose l'État à un rapport de force délicat, dans un secteur vital pour l'économie et la stabilité sociale.

Le dilemme nigérian se situe donc à la croisée de deux impératifs contradictoires. D'un côté, réduire la dépendance aux importations est une condition essentielle de la souveraineté économique et de la création de valeur locale. De l'autre, garantir un approvisionnement continu et abordable exige une transition maîtrisée, progressive et régulée. La question n'est plus seulement de choisir entre importer ou raffiner, mais de définir le rythme, les règles et les garde-fous d'un modèle hybride capable de sécuriser le présent sans hypothéquer l'avenir.

C'est dans cet entre-deux, inconfortable mais stratégique, que se joue aujourd'hui l'avenir énergétique du Nigeria – bien au-delà du seul affrontement entre un industriel et un régulateur.



UN CONFLIT QUI DEVIENT POLITIQUE

Ce qui n'était au départ qu'un affrontement entre un industriel et un régulateur a rapidement changé de nature. En décidant d'intervenir officiellement, la Chambre des représentants nigériane a fait basculer le dossier Dangote-NMDPRA du champ technocratique vers l'arène politique. Cette entrée en scène du pouvoir législatif marque une reconnaissance implicite du caractère stratégique du conflit, dont les implications dépassent largement les intérêts des parties directement impliquées.

Les députés ont mandaté leurs commissions compétentes pour examiner en profondeur les décisions du régulateur relatives aux importations de carburant et à la fixation des prix. Il s'agit notamment d'analyser les conditions de délivrance des licences d'importation, les critères ayant guidé le maintien de volumes élevés de carburants importés, ainsi que la cohérence globale de la politique d'approvisionnement avec les objectifs affichés de souveraineté énergétique. En toile de fond, la question de la transparence des décisions administratives s'impose comme un enjeu central.

Les débats portent également sur les mécanismes de formation des prix sur le marché nigérian des carburants, dans un contexte marqué par la suppression des subventions et une forte sensibilité sociale aux variations des prix à la pompe. Pour le Parlement, il s'agit de déterminer si les choix du régulateur ont effectivement servi l'intérêt général ou s'ils ont contribué à maintenir des distorsions coûteuses pour l'économie et les consommateurs. Les licences d'importation deviennent ainsi un objet politique, révélateur des arbitrages opérés entre sécurité d'approvisionnement, concurrence et développement industriel local.

L'intervention du Parlement révèle, plus largement, les tensions internes au sommet de l'État sur la gouvernance du secteur pétrolier. En s'emparant du dossier, les députés cherchent à réaffirmer leur rôle de contre-pouvoir face à l'exécutif et aux autorités administratives indépendantes créées par la Petroleum Industry Act



. Cette démarche souligne les limites d'une régulation perçue comme trop technocratique dans un secteur où les décisions ont un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens et la stabilité macroéconomique du pays.

Ce basculement institutionnel traduit enfin un enjeu de leadership politique. Le pouvoir législatif se pose en arbitre d'un conflit qui oppose deux forces majeures : l'État régulateur et un champion industriel privé. À travers ses investigations, le Parlement devra répondre à une question sensible : comment concilier l'indépendance des autorités de régulation, la nécessité de sécuriser l'approvisionnement national et l'ambition de bâtir une industrie pétrolière locale forte ? La réponse apportée à ce dilemme pèsera durablement sur l'équilibre des pouvoirs dans un secteur stratégique pour l'avenir du Nigeria.

DANGOTE, ENTRE PATRIOTISME ÉCONOMIQUE ET INTÉRÊTS PRIVÉS



Aliko Dangote occupe une place singulière dans l'imaginaire économique africain. Industriel autodidacte devenu l'homme le plus riche du continent, il incarne, pour beaucoup, la réussite d'un capitalisme africain capable de rivaliser avec les grands groupes mondiaux. Avec la raffinerie de Lekki, Dangote ne se contente pas d'ajouter un actif à son empire : il porte un projet que de nombreux Nigérians perçoivent comme un acte de patriotisme économique, destiné à corriger l'une des plus grandes anomalies structurelles du pays.

Dans un contexte où les échecs répétés des raffineries publiques ont nourri le scepticisme, Dangote apparaît comme celui qui a osé faire ce que l'État n'a pas réussi à faire pendant des décennies.

Investir près de 20 milliards de dollars dans une infrastructure stratégique, créer des milliers d'emplois et promettre une réduction massive de la dépendance aux importations confèrent à son initiative une dimension quasi nationale. Pour ses soutiens, s'opposer à la raffinerie Dangote revient à freiner l'industrialisation du Nigeria et, au-delà, celle de l'Afrique.

Mais cette lecture héroïque se heurte à une autre réalité : Dangote est avant tout un acteur privé, à la tête d'un groupe tentaculaire présent dans le ciment, le sucre, les engrains et désormais le pétrole. Sa raffinerie, par sa taille et son positionnement, lui confère un pouvoir de marché inédit dans un secteur vital. La crainte d'un quasi-monopole n'est donc pas purement théorique. Elle pose la question de la capacité de l'État à réguler un champion national devenu incontournable, sans étouffer l'initiative privée ni céder à une dépendance excessive.

La frontière entre intérêt national et intérêt d'entreprise devient alors floue. Lorsque Dangote plaide pour la réduction des importations, défend-il exclusivement la souveraineté énergétique du Nigeria ou cherche-t-il aussi à protéger ses parts de marché face à des produits importés souvent moins chers ? Inversement, lorsque le régulateur maintient les importations, agit-il uniquement pour sécuriser l'approvisionnement ou pour préserver des rentes existantes dans la chaîne d'importation ? Ces interrogations nourrissent un débat légitime sur les motivations réelles des différents acteurs.

Au fond, le cas Dangote met en lumière un dilemme classique des économies en développement : comment soutenir l'émergence de champions nationaux sans créer de concentrations excessives de pouvoir économique ? Le Nigeria se trouve face à un choix délicat. Il doit à la fois encourager les investissements industriels lourds, indispensables à la transformation structurelle, et préserver un cadre concurrentiel et transparent. Dangote, par son poids et son influence, devient ainsi à la fois une solution et un défi. Le débat qu'il cristallise dépasse sa personne et interroge la capacité de l'État nigérian à encadrer un capitalisme national puissant au service de l'intérêt collectif.

ET MAINTENANT ? SCÉNARIOS POUR LE NIGERIA

Au-delà des accusations, des démissions et des batailles institutionnelles, le Nigeria se retrouve à un moment charnière de son histoire énergétique. Les décisions qui seront prises dans les prochains mois façonnneront durablement la structure du marché des carburants, la trajectoire industrielle du pays et la perception qu'en auront les investisseurs. Plusieurs scénarios se dessinent, chacun porteur d'opportunités et de risques.

Le premier scénario est celui du maintien du statu quo. Les importations de carburant se poursuivent à un niveau élevé, justifiées par la nécessité de sécuriser l'approvisionnement et de contenir les prix à la pompe. Cette option offre une forme de stabilité à court terme pour les consommateurs, en évitant les pénuries. Mais elle prolonge la dépendance aux marchés extérieurs, maintient la pression sur les réserves de change et fragilise la rentabilité des raffineries locales, au premier rang desquelles celle de Dangote. À long terme, ce choix risque de décourager les investissements industriels et de perpétuer les déséquilibres structurels du secteur.

Le deuxième scénario repose sur une protection renforcée des raffineries locales. L'État pourrait limiter progressivement les importations, instaurer des quotas ou des mesures tarifaires favorables à la production nationale, afin de garantir des débouchés aux raffineries nigérianes. Une telle stratégie accélérerait la substitution aux importations, renforcerait la souveraineté énergétique et soutiendrait la création de valeur locale. Elle comporte toutefois des risques importants : tensions sur l'approvisionnement en cas de défaillance technique, hausse potentielle des prix à court terme et dépendance accrue à un nombre limité d'acteurs. Mal calibrée, cette option pourrait exposer les consommateurs à des chocs brutaux.

Le troisième scénario, souvent évoqué comme le plus réaliste, est celui d'un compromis progressif entre l'État et Dangote. Il s'agirait de maintenir un niveau d'importations transitoire, décroissant à mesure que la capacité de production locale monte en puissance et que la fiabilité des raffineries est démontrée. Ce modèle hybride permettrait de sécuriser l'approvisionnement tout en donnant de la visibilité aux investisseurs industriels. Il supposerait toutefois un cadre réglementaire clair, des engagements réciproques et une régulation forte pour éviter les abus de position dominante.

Quel que soit le scénario retenu, les conséquences pour les consommateurs nigérians seront immédiates. Le prix du carburant reste un sujet hautement sensible, avec un impact direct sur le coût de la vie, le transport et l'activité économique. Une transition mal maîtrisée pourrait alimenter des tensions sociales, tandis qu'une politique cohérente et lisible renforcerait la confiance des ménages et des entreprises.

Enfin, l'enjeu dépasse les frontières nationales. La manière dont le Nigeria arbitrera ce dossier sera scrutée par les investisseurs industriels, africains et internationaux. Un environnement perçu comme instable ou imprévisible pourrait freiner l'arrivée de capitaux dans des secteurs stratégiques. À l'inverse, une gestion transparente et équilibrée du conflit enverrait un signal fort : celui d'un Nigeria capable de concilier ambition industrielle, régulation crédible et protection de l'intérêt général. C'est à cette aune que se jouera, en grande partie, l'avenir énergétique et industriel du pays.



01

MONDIAL 2026 :

Les supporters sénégalais et ivoiriens confrontés à des restrictions d'entrée aux États-Unis

02

GABON

Oligui N'Guema s'insurge contre l'absentéisme dans l'administration et exige l'accélération de la réforme numérique

04

MAROC

Safi frappée de plein fouet par des crues soudaines, 37 morts en une journée, la ville sous le choc

03

CÔTE D'IVOIRE

Drame sanitaire à Andé, une intoxication alimentaire coûte la vie à neuf personnes, dont huit enfants

05

EST DE LA RDC

Plus de 40 000 réfugiés congolais affluent au Burundi, une urgence humanitaire et sécuritaire déclenchée

MONDIAL 2026 : LES SUPPORTERS SÉNÉGALAIS ET IVOIRIENS CONFRONTÉS À DES RESTRICTIONS D'ENTRÉE AUX ÉTATS-UNIS

À mesure que la Coupe du monde 2026 se rapproche, l'enthousiasme sportif se heurte déjà à des considérations politiques. À six mois du coup d'envoi de la compétition, que se partageront les États-Unis, le Canada et le Mexique, une décision de la Maison-Blanche vient compliquer les projets de nombreux supporters africains.

Le mardi 16 décembre, le président américain Donald Trump a signé une proclamation présidentielle durcissant les conditions d'entrée sur le territoire américain pour les ressortissants de plusieurs pays. La mesure prévoit à la fois une interdiction totale d'accès pour certains États et des restrictions partielles pour d'autres, parmi lesquels figurent le Sénégal et la Côte d'Ivoire, deux nations qualifiées pour le Mondial.

Des supporters ciblés, pas les équipes

Le texte présidentiel précise que les athlètes et les représentants diplomatiques ne sont pas concernés par ces restrictions. Les sélections sénégalaise et ivoirienne pourront donc prendre part à la compétition sans entrave. En revanche, leurs supporters devront composer avec des procédures de visa renforcées, susceptibles de freiner, voire d'empêcher, leur déplacement vers les États-Unis.

Outre le Sénégal et la Côte d'Ivoire, treize autres pays sont soumis à ces limitations partielles, notamment le Nigeria, le Bénin, la Gambie, la Mauritanie ou encore la Zambie.



Cinq États supplémentaires rejoignent par ailleurs la liste des pays frappés d'une interdiction totale d'entrée, qui incluait déjà l'Iran et Haïti.

Sécurité et immigration en toile de fond

L'administration américaine justifie ces décisions par des préoccupations sécuritaires et migratoires. Le département de la Sécurité intérieure évoque des taux élevés de dépassement de visa, estimés à environ 4 % pour le Sénégal et 8 % pour la Côte d'Ivoire. Des chiffres brandis comme argument central de ce durcissement, mais qui suscitent déjà critiques et interrogations dans le contexte d'un événement sportif mondial censé transcender les frontières.

Un contexte sportif déjà bien défini

Sur le terrain, le Sénégal a été versé dans le groupe I, où il affrontera notamment la France et la Norvège, en plus d'une équipe issue des barrages. Les Lions de la Teranga doivent également rencontrer les États-Unis en match de préparation le 31 mai, à Charlotte. La Côte d'Ivoire, de son côté, évoluera dans le groupe E aux côtés de l'Allemagne, de Curaçao et de l'Équateur.

Un débat inévitable avant le coup d'envoi

À moins d'un an du début du tournoi, ces restrictions jettent une ombre sur l'organisation du Mondial 2026, en particulier sur l'accessibilité de la compétition pour les supporters africains. Alors que la FIFA promeut un football universel et inclusif, la question de la libre circulation des fans s'impose déjà comme l'un des enjeux sensibles de cette édition.

GABON : OLIGUI N'GUEMA S'INSURGE CONTRE L'ABSENTÉISME DANS L'ADMINISTRATION ET EXIGE L'ACCÉLÉRATION DE LA RÉFORME NUMÉRIQUE



Le président de la République, Brice Clotaire Oligui N'Guema, a fermement interpellé l'administration publique gabonaise à l'occasion d'une visite au ministère de la Fonction publique et du Renforcement des capacités, le lundi 15 décembre. Face aux agents et responsables administratifs, le chef de l'État a dénoncé l'absentéisme, les lenteurs excessives et le manque de performance qui continuent de pénaliser les usagers.

Présent lors de la cérémonie de montée des couleurs, le président n'a pas mâché ses mots. Il a rappelé que le fonctionnement inefficace de l'administration porte atteinte à la crédibilité de l'État et entrave la satisfaction des besoins des citoyens. Pour lui, le service public doit être exemplaire, réactif et résolument orienté vers les résultats.

Une administration appelée à plus de rigueur

Brice Clotaire Oligui N'Guema a insisté sur la nécessité d'un changement de comportement au sein des services publics. Il a exhorté les agents à faire preuve de professionnalisme, de responsabilité et de respect des horaires, soulignant que l'absentéisme constitue un frein majeur au bon fonctionnement de l'État.

Le chef de l'État a également appelé les responsables administratifs à renforcer l'encadrement de leurs équipes et à veiller à un traitement diligent des dossiers, afin de répondre efficacement aux attentes des populations.

La transformation numérique au cœur des réformes

Au centre des orientations présidentielles figure la digitalisation de l'administration. Le président a donné des instructions claires pour accélérer la dématérialisation des procédures et moderniser la gestion des ressources humaines de l'État.

Cette réforme vise notamment la sécurisation et la fiabilisation des bases de données, l'amélioration du suivi des carrières des agents publics ainsi que le renforcement des compétences numériques. Pour le chef de l'État, le numérique constitue un levier essentiel de modernisation et de performance de l'action publique.

Transparence, lutte contre la corruption et souveraineté numérique

Selon la vision présidentielle, la digitalisation permettra de réduire les délais de traitement, de limiter les coûts et de renforcer la transparence dans la gestion publique. Elle est également présentée comme un outil efficace de lutte contre les pratiques corruptives et comme un pilier de la souveraineté numérique du Gabon.

Brice Clotaire Oligui N'Guema voit enfin dans cette transition un moteur pour le développement d'un écosystème technologique national capable de soutenir durablement la croissance économique.

Discipline et patriotisme comme piliers du changement

Le président a appelé les agents publics à davantage de discipline, de disponibilité et d'engagement au service de la nation. Il a souligné que seule une administration exemplaire, portée par le sens du devoir et le patriotisme, permettra d'installer durablement l'efficacité de l'action publique et de restaurer la confiance entre l'État et les citoyens.

CÔTE D'IVOIRE : DRAME SANITAIRE À ANDÉ, UNE INTOXICATION ALIMENTAIRE COÛTE LA VIE À NEUF PERSONNES, DONT HUIT ENFANTS



Le village d'Andé, situé dans la sous-préfecture d'Adzopé, au sud-est de la Côte d'Ivoire, est plongé dans le deuil après une intoxication alimentaire collective qui a coûté la vie à neuf personnes, dont huit enfants. Le drame, survenu le 12 décembre, a été confirmé par le ministère ivoirien de la Santé dans un communiqué officiel publié le lundi 15 décembre.

Selon les autorités sanitaires, près d'une centaine de personnes ont présenté des symptômes graves après avoir consommé de la bouillie, un aliment couramment consommé dans les zones rurales. Sur les 97 cas jugés sévères, neuf décès ont été enregistrés, suscitant une vive inquiétude parmi les populations locales et les services de santé.

Face à l'ampleur de la situation, plusieurs patients ont été pris en charge dans différentes structures hospitalières. Un enfant de moins de six ans a été transféré en urgence au Pôle gynéco-obstétrique et pédiatrique de Cocody, à Abidjan. Trois autres patients sont actuellement suivis en service de réanimation, tandis que quatre personnes – trois enfants et un adulte – restent hospitalisées au Centre hospitalier régional d'Adzopé. Les autorités assurent que leur état est stable et qu'une surveillance médicale renforcée est en cours.

Les causes exactes de cette intoxication demeurent, à ce stade, inconnues. Des investigations ont été engagées afin d'identifier l'origine de la contamination, qu'il s'agisse d'un agent pathogène ou d'un produit toxique. Aucun résultat officiel n'a encore été communiqué.

Ce nouvel épisode tragique rappelle d'autres drames sanitaires récents en Côte d'Ivoire. À Bouaké, fin 2023, une intoxication alimentaire avait déjà provoqué la mort d'une dizaine d'enfants. Quelques mois plus tôt, en février, une contamination au Clostridium dans le village de Kpo-Kahankro, également situé près de Bouaké, avait fait au moins seize victimes selon les chiffres officiels.

Alors que les enquêtes se poursuivent, ce drame met une nouvelle fois en lumière les enjeux cruciaux de la sécurité alimentaire et de la prévention sanitaire dans les zones rurales du pays.

MAROC : SAFI FRAPPÉE DE PLEIN FOUET PAR DES CRUES SOUDAINES, 37 MORTS EN UNE JOURNÉE, LA VILLE SOUS LE CHOC



La pluie n'a duré qu'une heure. Mais à Safi, sur la côte atlantique marocaine, ses effets resteront longtemps gravés dans les mémoires. Dimanche 14 décembre, de violents orages ont provoqué des crues soudaines d'une intensité exceptionnelle, transformant les rues en torrents de boue et faisant au moins 37 morts. Une tragédie qui révèle, une fois encore, la vulnérabilité des villes face aux dérèglements climatiques.

En quelques dizaines de minutes, l'eau a envahi les quartiers les plus exposés, notamment la médina. Les réseaux d'évacuation ont été rapidement saturés, les routes coupées, des véhicules emportés comme de simples jouets. Selon les autorités locales, au moins 70 habitations et commerces ont été inondés, tandis qu'un axe routier stratégique a subi d'importants dégâts, paralysant la circulation urbaine.

Les services de secours ont recensé 32 blessés, pris en charge à l'hôpital provincial. La plupart ont pu quitter l'établissement après avoir reçu des soins. Le bilan humain demeure néanmoins lourd : il s'agit de l'épisode de crues le plus meurtrier au Maroc depuis une dizaine d'années.

Une ville submergée, des habitants désemparés

Les images diffusées sur les réseaux sociaux et par les agences de presse témoignent de la brutalité de l'événement. On y voit une eau épaisse et boueuse dévaler les rues, renverser des véhicules et engloutir des bâtiments. Des embarcations de la Protection civile ont été déployées pour secourir des habitants piégés par la montée fulgurante des eaux, tandis qu'un mausolée historique se retrouvait partiellement submergé.

Pour les habitants, le choc est immense. « Tout a été emporté », témoigne Hamza Chdouani, résident de Safi, évoquant une « journée noire » pour la ville. D'autres expriment leur colère et leur incompréhension face à l'absence de dispositifs de pompage rapides, dénonçant un sentiment d'abandon dans les premières heures de la catastrophe.

Après l'eau, la désolation

Dans la soirée, le reflux des eaux a laissé apparaître un paysage dévasté : boue épaisse, débris entassés, véhicules retournés. Les forces auxiliaires et la Protection civile ont poursuivi leurs opérations de déblaiement et de recherche, tandis que les autorités locales affirmaient rester pleinement mobilisées pour sécuriser les zones sinistrées et venir en aide aux familles touchées.

La vigilance demeure toutefois de mise. La Direction générale de la météorologie avait émis des alertes dès la veille et a prévenu que de nouvelles précipitations, potentiellement intenses, pourraient affecter plusieurs régions du pays dans les jours à venir.

Le signal d'alarme du climat

Si les inondations ne sont pas inédites au Maroc, leur fréquence et leur violence suscitent une inquiétude croissante parmi les spécialistes. L'élévation des températures, combinée à une humidité persistante à l'automne, favorise des épisodes orageux courts mais extrêmement intenses. Ces phénomènes, amplifiés par le changement climatique, exposent particulièrement les zones urbaines insuffisamment adaptées aux crues soudaines.

La catastrophe de Safi s'inscrit dans une série noire : inondations meurtrières dans le sud du pays en septembre 2024, drames similaires en 2014, et souvenir encore vif des crues de la vallée de l'Ourika en 1995. Autant de rappels de l'urgence à renforcer les politiques de prévention, d'aménagement urbain et d'adaptation climatique.

À Safi, l'heure est désormais au deuil, au nettoyage et aux interrogations. Comment éviter que cette tragédie ne se reproduise ? Et comment préparer les villes marocaines à un climat devenu plus imprévisible et plus dangereux ?



EST DE LA RDC : PLUS DE 40 000 RÉFUGIÉS CONGOLAIS AFFLUENT AU BURUNDI, UNE URGENCE HUMANITAIRE ET SÉCURITAIRE DÉCLENCHÉE

Le Burundi fait face, depuis début décembre, à une situation d'une ampleur inédite. Des dizaines de milliers de Congolais, fuyant l'avancée du mouvement rebelle M23 dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), franchissent la frontière en nombre record. En l'espace d'une semaine, plus de 40 000 personnes ont trouvé refuge sur le sol burundais, mettant à rude épreuve des dispositifs d'accueil déjà fragilisés.

Un afflux massif qui dépasse les capacités d'accueil

Depuis plusieurs mois, le Burundi enregistre une augmentation progressive du nombre de civils congolais en quête de protection. Mais la période du 5 au 11 décembre a marqué un tournant brutal. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), près de 40 000 nouveaux arrivants ont été recensés sur plusieurs points de passage frontaliers, un niveau sans précédent.

Face à cet afflux, les autorités burundaises et les organisations humanitaires ont ouvert en urgence plusieurs sites de transit, notamment à Kansegwa (zone Ndava, commune de Bukinyana), Cishemere et Gatumba. Ces structures temporaires, installées dans l'urgence, peinent toutefois à assurer des conditions d'accueil dignes et un accès suffisant aux services essentiels.

Des conditions de vie extrêmement précaires

Dans ces sites surpeuplés, la précarité est généralisée. De nombreux réfugiés manquent d'eau potable, de latrines et d'abris adéquats, s'entassant sous des bâches de fortune. Les risques sanitaires y sont particulièrement élevés.

Parmi les déplacés, Fidèle Edimbe, 32 ans, originaire d'Uvira, raconte avoir fui après la mort de son jeune frère lors de bombardements : « J'ai pris mes trois enfants et nous avons marché sans savoir où aller », témoigne-t-il.

En visite sur le site de Kansegwa le 11 décembre, la représentante du HCR au Burundi, Brigitte Mukanga-Engo, a lancé un appel pressant à la communauté internationale. Elle a souligné l'ampleur de l'urgence humanitaire et le manque criant de ressources pour faire face à la situation.

Afin de désengorger les sites existants, le HCR prévoit l'ouverture d'un nouveau camp à Bweru, dans l'est du pays. Le Burundi accueille déjà environ 71 000 réfugiés congolais, dont près de 18 000 dans le seul camp de Musenyi.



Une crise humanitaire doublée d'un risque sécuritaire

La progression rapide du M23, accusé par plusieurs sources régionales et internationales de bénéficier du soutien de l'armée rwandaise, a conduit les autorités burundaises à renforcer leur dispositif sécuritaire.

Mardi, Bujumbura a annoncé la fermeture de sa frontière avec la RDC après la prise d'Uvira par le M23, une ville stratégique située à proximité immédiate de la capitale économique burundaise. Les postes-frontières de Gatumba et de Vugizo ont été placés sous statut de « zones militaires », a indiqué un officier burundais cité par l'AFP. Cette mesure reflète la crainte d'une extension du conflit au-delà des frontières congolaises.

Des tensions régionales ravivées

Déjà engagé militairement aux côtés de Kinshasa dans l'est de la RDC, le Burundi perçoit l'avancée du M23 comme une menace directe à sa sécurité nationale. Les relations, historiquement tendues, entre Bujumbura et Kigali s'en trouvent davantage dégradées, les autorités burundaises accusant le Rwanda de soutenir activement le mouvement rebelle.

Cette combinaison de pression humanitaire extrême et de tensions sécuritaires croissantes place aujourd'hui le Burundi dans une situation particulièrement délicate, alors que les combats se rapprochent dangereusement de ses frontières et que les besoins des populations déplacées continuent de croître.



Contactez-nous aujourd'hui

Mian Media

✉ infos@mianmedia.com | ☎ (+225) 27 22 52 15 43 | ☎ (+225) 07 14 13 25 74

- Web TV & Production audiovisuelle
- Podcast & Studio multimédia
- Édition & presse
- Conseil en image
- Publicité & Communication
- Relations publiques
- Consulting média
- Stratégie digitale & Médias sociaux
- Événementiel
- Partenariats & Sponsoring



Suivez-nous sur :



visitez : www.mianmedia.com

Mian Media

Hamaniè

N° 080 - 19/12/2025